

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2628

AVIS PUBLIC est donné que le 22 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2628 intitulé :

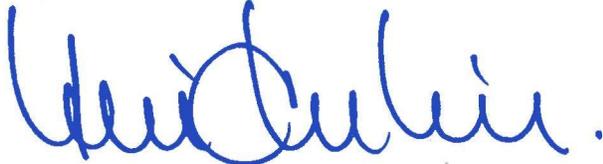
« Règlement modifiant l'annexe « B »
« Grille des spécifications » du Règlement
de zonage n° 2222 afin d'apporter des
modifications aux usages autorisés et
prohibés dans la zone I-01-10 et aux
dispositions relatives à l'aménagement
d'un écran tampon dans les zones I-01-09
et I-01-10 »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 7 mai 2025 et qu'un certificat de conformité a été émis le 9 mai 2025, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 12^e jour de mai 2025.

Le greffier,



René Chevalier